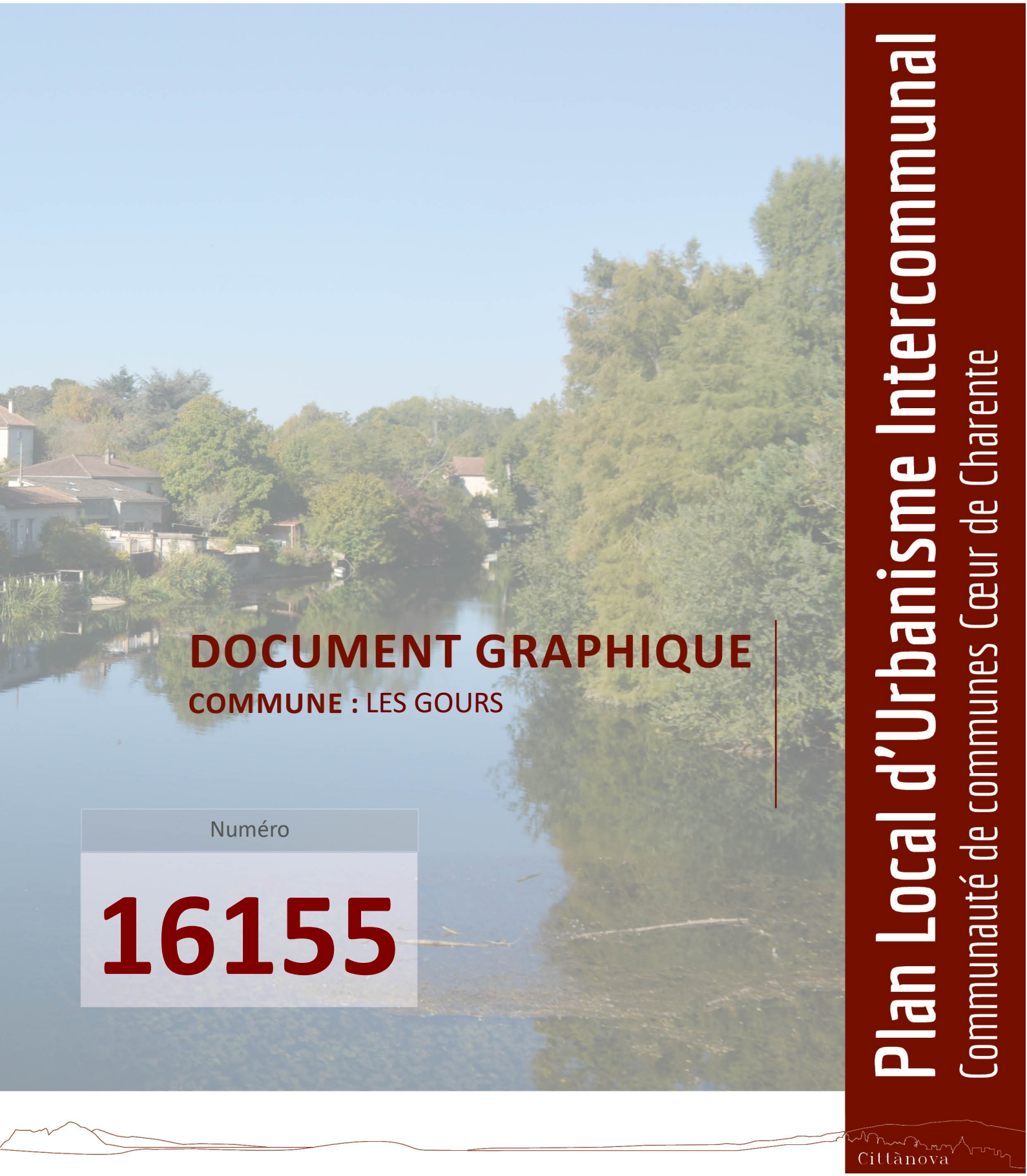




# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**DOCUMENT GRAPHIQUE**  
COMMUNE : LES GOURS

Numéro

16155

- ZONES URBAINES (U)**
  - Ua Centres anciens des pôles primaires et intermédiaires structurés
  - Ub Bourgs des autres communes, villages et des principaux hameaux
  - Uc Extensions urbaines qui se sont réalisées principalement sous forme d'épandages d'aménagement d'ensemble
  - Ud Grands sites d'équipements publics urbains et d'intérêt collectif
  - Ue Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
  - Uf Sites d'équipements accueillant des petites activités artisanales et des activités économiques de proximité
- ZONES A URBANISER (AU)**
  - AU1 Secteurs destinés à accueillir l'habitat et des activités compatibles avec cette vocation résidentielle
  - AU2 Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
  - AU3 Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des petites activités artisanales et activités économiques de proximité
- ZONES AGROECOLIS (Ag)**
  - Ag Zone agricole
  - Ag1 Secteur agricole à protéger
- ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES (N)**
  - N Zone naturelle et forestière
  - N1 Espaces naturels les plus sensibles d'un point de vue écologique
  - N2 Espaces boisés
  - N3 Espaces naturels accueillant des activités de loisirs
  - N4 Emprise constructive des sites accueillant des activités de loisirs (STECAL)
  - N5 Espaces naturels accueillant des activités touristiques
  - N6 Emprise constructive des sites accueillant des activités touristiques (STECAL)
  - N7 Emprise constructive des sites accueillant des activités économiques isolées (STECAL)
  - N8 Secteurs affectés à dominante nature pouvant accueillir des installations de production d'énergie renouvelable
  - N9a Sites remarquables à l'écureux des gens de village (STECAL)
  - N9b Sites d'écureux d'habitat
- PREScriptions GRAPHIQUES**
  - Emplacement réservé
  - Secteur susceptible de changer de destination
  - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les bosquets sont à préserver)
  - Pertinence liée à protéger pour des motifs d'ordre culture, historique, architectural (historique)
  - Secteur de Taille et de Capacité Limitée
  - Secteur à protéger pour des motifs paysagers
  - Secteur à protéger en raison de la richesse de sa flore et de son sol
  - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Éléments de paysage (aires et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
  - Éléments de paysage (aires, motifs ou contours) à préserver pour des motifs d'ordre culture, historique, architectural ou paysager
  - Pertinence liée à protéger pour des motifs d'ordre culture, historique, architectural ou paysager
  - Diversité commerciale à protéger ou à développer
  - Éléments de paysage (aires et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre culture, historique ou paysager (aires isolées)
  - Pertinence liée à protéger pour des motifs d'ordre culture, historique, architectural ou paysager
- AUTRES OMBRES (à titre informatif)**
  - Lignes, Communes
  - Constructions en cours
  - Comélines
  - Bâtiments durs
  - Bâtiments légers

